



**LES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 10 JUILLET 2015**

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire constatant la libération intégrale du capital social, décide de l'augmenter de trois millions huit cent quatre vingt dix huit mille cent vingt cinq (3 898 125) dinars pour le porter de Douze millions neuf cent quatre vingt treize mille sept cent cinquante (12.993.750)dinars à seize millions huit cent quatre vingt et onze mille huit cent soixante quinze (16 891 875) dinars par l'émission de 3 898 125 actions nouvelles de Un(1)dinar de nominal chacune .

L'Assemblée fixe ainsi qu'il suit les conditions et modalités de l'augmentation du capital envisagée :

- Montant de l'augmentation : 3 898 125 dinars
- Nombre d'actions : 3 898 125 actions
- Prix d'émission : 2,600 dinars
- Prime d'émission : 1,600 dinar
- Parité d'exercice : 3 actions nouvelle pour 10 anciennes

Les nouvelles actions seront libérées en numéraires de la totalité de la valeur nominale et de la prime d'émission soit la somme de dix millions cent trente cinq mille cent vingt cinq dinars (10 135 125) dinars.

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter du 01/01/2015. Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires.

Un droit de souscription est attaché à chaque action ancienne.

Ce droit est négociable dans les conditions et selon les modalités prévues par les statuts .Il est librement négociable.

Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à l'exercice du droit préférentiel de souscription .Cette renonciation doit être effectuée dans les conditions prévues par la loi.

Si certains actionnaires n'ont pas souscrit les actions objet de leur droit de préférence, les actions non souscrites à titre irréductible, seront attribuées aux titulaires de droits de souscription, qui ont souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient



Souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs parts dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le Conseil d'administration, pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles seulement :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins du montant de l'augmentation du capital projetée,
- Redistribuer entre les actionnaires les actions non souscrites,
- offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation du capital, de modifier ainsi qu'il suit l'article 6 des statuts :

« ARTICLE 6 : CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est fixé à la somme de seize millions huit cent quatre vingt et onze mille huit cent soixante quinze (16 891 875) dinars Tunisiens.

Il est divisé en seize millions huit cent quatre vingt et onze mille huit cent soixante quinze (16 891 875) actions nominatives de un(1) dinar chacune. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tout pouvoir au porteur du présent procès verbal pour procéder à toutes opérations de dépôt, de publicité et accomplir toutes les formalités de publications légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



**LES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2015**

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2014 et présentation par le commissaire aux comptes de son rapport général et spécial relatif aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, approuve le rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif audit exercice tel qu'il a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers de l'exercice 2014 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration et en application des dispositions légales et statutaires, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014, soit un déficit de 6.977.543,696 dinars, en résultats reportés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des décisions du Conseil d'Administration sur les conventions visées par le Code des Sociétés Commerciales et entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur lesdites conventions, approuve les dites conventions sans aucune réserve.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour une période de deux exercices qui s'achève lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016 :

-Monsieur Kamel BELKHIRIA.

-La Société MEDIGRAIN

-La Société Les Minoteries des centres et Sahel Réunion (MCSR),

- La Société Les Aliments Composés du Nord (ACN)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au Directeur Général ou à son représentant, pour procéder à toutes opérations de dépôt, de publicité et accomplir toutes les formalités de publications légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



SOPAT
BILAN
(exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles		766 513	862 889
Moins amortissements		(410 077)	(397 615)
	3	356 435	465 274
Immobilisations corporelles		37 137 494	36 282 170
Moins amortissements		(22 836 717)	(21 034 022)
	3	14 300 777	15 248 148
Immobilisations financières	4	3 118 413	4 088 521
Total des actifs immobilisés		17 775 625	19 801 942
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		17 775 625	19 801 942
<u>Actifs courants</u>			
Stocks	5	6 645 590	4 124 592
Clients et comptes rattachés	6	22 173 018	13 881 786
Moins provisions	7	(6 727 286)	(6 727 286)
		15 445 732	7 154 500
Autres actifs courants	8	7 705 274	21 963 381
Moins provisions	9	(3 163 884)	(2 818 367)
		4 541 390	19 145 014
Placements et autres actifs financiers	10	621 697	2 128 810
Moins provisions		(57 073)	(57 073)
		564 624	2 071 737
Liquidités et équivalents de liquidités	11	64 392	17 009
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		27 261 727	32 512 852
TOTAL DES ACTIFS		45 037 352	52 314 794

SOPAT
BILAN
(exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIS	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		12 993 750	12 993 750
Réserves		5 141 609	5 141 609
Autres Capitaux Propres		44 659	59 545
Résultats reportés		(17 720 881)	10 723 338
Modifications comptables		(3 641 848)	(3 641 848)
Total des capitaux propres après affectation	12	(3 182 712)	3 829 718
<u>Passifs</u>			
Passifs non courants			
Emprunts	13	5 718 413	3 125 871
Total des passifs non courants		5 718 413	3 125 871
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	19 030 658	20 173 847
Autres passifs courants	15	9 822 812	9 699 107
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	13 648 181	15 486 251
Total des passifs courants		42 501 651	45 359 206
TOTAL DES PASSIFS		48 220 064	48 485 076
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		45 037 352	52 314 794

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	Total
Capitaux propres avant affectation	12 993 750	742 639	4 122 880	44 659	276 090	(10 723 338)	(3 641 848)	(6 997 544)	(3 182 712)
Réserve légale									
Dividende									
Résultat reportés						(6 997 544)		6 997 544	
Augmentation de capital									
Capitaux propres après affectation	12 993 750	742 639	4 122 880	44 659	276 090	(17 720 881)	(3 641 848)		(3 182 712)

- Liste des actionnaires détenant individuellement entre 50% et 66,7% du capital au 31/12/2014 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant	Pourcentage
GALLUS HOLDING	8 501 710	8 501 710	65,43%